



Label « Challenges pour un fenua durable »



RÉGLEMENT

Contexte

En Polynésie française, les problématiques liées au développement durable forment un enjeu majeur pour l'économie mais également pour le patrimoine et les générations futures.

De ce fait, le tissu économique doit agir et se mobiliser en faveur du développement durable.

Pour inciter et favoriser les entreprises à s'engager dans des actions concrètes en faveur du développement durable la CCISM, en partenariat avec l'ADEME, la DIREN et Fenua Ma, lance les « Challenges pour un fenua durable ».

Les commerçants et artisans œuvrant pour le développement durable et relevant les « Challenges pour un fenua durable » au sein de leurs entreprises seront reconnus et mis en valeur par un label.

Intitulé de l'opération

L'opération s'intitule « les Challenges pour un fenua durable ».

Principe

Le principe de l'opération est de proposer aux entreprises de relever plusieurs challenges parmi une liste répartie en 7 thématiques et les accompagner dans leur démarche.

Les thématiques sont les suivantes :

1. Déchets
2. Eau
3. Énergie
4. Produits et services de développement durable
5. Transport, mobilité et déplacement
6. Développement local et sociétal
7. Sensibilisation au développement durable

L'entreprise pourra candidater à 3 niveaux de label :

- Challenges pour un fenua durable - Niveau bronze (10 à 15 challenges optionnels relevés en plus des challenges obligatoires)
- Challenges pour un fenua durable - Niveau argent (15 à 20 challenges optionnels relevés en plus des challenges obligatoires)
- Challenges pour un fenua durable - Niveau or (plus de 20 challenges optionnels relevés en plus des challenges obligatoires)

Une fois les challenges relevés, ils seront valorisés par une communication spécifique.

Objectifs

L'opération a pour objectifs :

- De sensibiliser et favoriser la mise en place d'actions en faveur du développement durable par les entreprises.
- D'accompagner les établissements et les suivre dans une démarche d'amélioration continue.
- De valoriser les entreprises qui relèvent les « Challenges pour un fenua durable » ;
- De sensibiliser le grand public et les autorités sur les actions menées par les entreprises en faveur du développement durable.

- De mobiliser les équipes des entreprises dans le cadre de leurs démarches de développement durable.

Cibles

Les entreprises de commerce et d'artisanat sont les cibles privilégiées de cette opération.

Les « Challenges pour un fenua durable » sont ouverts à toute organisation polynésienne.

Descriptif de la démarche de participation

L'opération passe par 6 étapes :

1. D'octobre à décembre : demande de participation aux « Challenges pour un fenua durable » auprès de la CCISM

La demande de participation est à adresser à la CCISM de Polynésie française :

- a. Par voie postale : BP 118 – 98713 Papeete
ou
- b. Par courrier électronique : qhse@ccism.pf

Les entreprises joignent à leur demande les éléments suivants :

- a. Nom de l'entreprise
- b. N° TAHITI
- c. N° RC
- d. Nom et coordonnées du gérant de l'établissement
- e. Adresse de l'entreprise
- f. Secteurs d'activité et son code NAF
- g. Nombre de salariés
- h. Une attestation sur l'honneur, signée par le gérant, de la régularité de l'entreprise vis-à-vis de ses obligations sociales et fiscales

Parmi les prérequis, le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est obligatoire pour participer aux « Challenges pour un fenua durable ». Les conseillers de la cellule Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement de la CCISM pourront accompagner et conseiller les entreprises dans leurs démarches de respect de la réglementation.

2. De janvier à mars : diagnostic en entreprise

La visite d'audit est réalisée par une personne missionnée la cellule Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement de la CCISM, en présence du gérant de l'entreprise.

L'établissement s'engage à fournir tous les documents nécessaires à l'auditeur et ne pas s'opposer à la remise de documents et/ou d'informations indispensables au bon déroulement de l'audit. L'auditeur aura par ailleurs entièrement accès aux locaux de l'entreprise.

L'audit a pour objectifs :

- De dresser un bilan de l'entreprise vis-à-vis des 7 thématiques visées par les « Challenges pour un fenua durable » ;
- De proposer au gérant et aux salariés des axes de progrès pour l'amélioration de leur gestion en termes de développement durable ;
- De déterminer avec le gérant, les challenges pouvant être relevés et par quel moyen.

Lors de la visite, l'auditeur mentionne les points positifs à pérenniser et explique les éventuels points négatifs à améliorer. Il conseille le gérant et les salariés pour l'amélioration de la situation en vue de relever les défis proposés.

3. De mars à avril : remise du rapport de visite et bilan de la situation par rapport aux challenges à relever

Le rapport fait la synthèse des pratiques observées au sein de l'entreprise concernant les thématiques des « Challenges pour un fenua durable ».

Si certains challenges ne sont pas relevés, des axes d'amélioration seront proposés.

Le conseiller va également présenter les challenges pouvant être relevés par l'entreprise et lui proposer des moyens pour mener à bien les actions.

Une copie du rapport est transmise par la CCISM à l'entreprise.

4. D'avril à septembre : accompagnement et suivi de l'entreprise dans la mise en œuvre de ses actions

Le conseiller de la CCISM accompagne l'entreprise à relever les challenges qu'elle aura choisis suivant le rapport d'audit, l'objectif étant d'obtenir le label.

L'établissement a 6 mois, à compter de la date de remise du rapport d'audit, pour relever les challenges.

L'auditeur, à son appréciation, pourra être amené à réaliser une seconde visite suivant les observations faites lors du premier audit afin de constater les améliorations effectuées par l'entreprise et valider les challenges relevés.

Lorsque des travaux ou des achats sont prévues dans le cadre des « Challenges pour un fenua durable », l'entreprise devra justifier ses investissements par leurs factures.

5. De septembre à octobre : labellisation et attribution du kit de communication

Lorsque l'entreprise a relevé ses challenges, son dossier passera en commission d'attribution.

Suivant la décision de la commission, elle pourra être titulaire du label « Challenge pour un fenua durable », niveau bronze (10 à 15 challenges optionnels), niveau argent (15 à 20 challenges optionnels) ou niveau or (20 challenges optionnels et plus).

C'est lors d'une cérémonie ouverte au public que l'entreprise se verra remettre son kit de communication.

Celui-ci comprend : un macaron millésimé pour l'année N+1, une affiche présentant les « Challenge pour un fenua durable » et une charte d'engagement qui sera signée par le gérant de l'entreprise.

Le logo du label en format vectorisé sera également distribué aux entreprises titulaires, afin qu'elles puissent communiquer sur leur démarche (signature de mail, réseaux sociaux, etc.).

6. Renouvellement périodique de l'opération

Chaque année, l'entreprise labellisée devra transmettre à la CCISM un acte d'engagement attestant le respect du règlement et des challenges relevés l'année d'audit (N-1 ou N-2).

Le label « Challenges pour un fenua durable » a une durée de 3 ans.

A l'issue de ces 3 ans, un audit doit être effectué pour constater la pérennisation des actions menées lors de la première année.

Pour conserver son label, l'entreprise devra également relever 2 challenges supplémentaires. L'établissement a 6 mois maximum à compter de la date de remise du rapport d'audit pour relever ces challenges supplémentaires.

Le conseiller de la CCISM l'accompagnera dans sa démarche.

L'objectif est d'améliorer de manière continue les actions entreprises par l'établissement en faveur du développement durable.

Nature des « Challenges pour un fenua durable »

Les « Challenges pour un fenua durable » sont classés par thème. Chaque thématique regroupe des défis obligatoires à relever et des propositions de challenge.

Afin d'être labellisée, l'entreprise doit relever :

- Les 19 critères obligatoires (applicables à la situation de l'entreprises), toutes thématiques confondues
- Au moins 15 challenges optionnels parmi ceux proposés.

Les challenges à relever sont les suivants.

Thème 1 : DÉCHETS	
Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je pratique le tri sélectif. Le verre et les piles sont déposés dans un point d'apport volontaire.
Obligatoire	Je gère mes déchets dangereux par une société spécialisée et favorise la gestion retour fournisseur.
Obligatoire	J'effectue une traçabilité de mes déchets et assure le suivi des volumes et des coûts liés à leur gestion.
Obligatoire	Mes contenants sont adaptés à mon activité.
Challenge	Je propose un point de collecte pour les piles.
Challenge	Je privilégie les produits rechargeables (cartouches, produits d'entretiens, recharge sur secteur, etc.)
Challenge	Je recherche des alternatives au gaspillage alimentaire et/ou valorise mes déchets organiques.
Challenge	Je participe à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (ou SERD) en inscrivant mon ou mes action(s) sur le site https://serd.ademe.fr/ .
Challenge	J'accepte de servir mes produits dans les contenants ou sacs de mes clients.
Challenge	Je suis signataire de la Charte du commerçant lancée par le collectif Nana Sac Plastique.
Challenge	Je diminue voire supprime le suremballage de mes produits. Je cherche des solutions pour réduire au maximum mes déchets.
Challenge	Je valorise au maximum mes déchets (réemploi, recyclage, dons aux associations).
Challenge	Je favorise la réparation ou la location à l'achat de nouveaux équipements.
Challenge	Je n'utilise pas de nettoyants à usage unique (lingettes...).
Challenge	Je propose à ma clientèle un service après-vente de réparation.
Challenge	Je limite l'utilisation des papiers en imprimant que si nécessaire, en noir-blanc et recto-verso.
Challenge	Je dématérialise au maximum ma communication externe et interne.

Thème 2 : EAU	
Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je procède à un suivi régulier de mes consommations d'eau.
Obligatoire	Je suis attentif aux éventuelles fuites d'eau et remplace rapidement les joints défectueux. Cette action fait l'objet d'un suivi documentaire.
Obligatoire	Je ne rejette pas de produits dangereux dans mes canalisations.
Challenge	J'installe des mousseurs sur les robinets pour diminuer ma consommation d'eau.
Challenge	Je dispose de toilettes à double débit ou d'un stop eau.
Challenge	J'ai mis en place un traitement adapté pour mes eaux de rejet (déboureur séparateur d'hydrocarbures ou autre traitement) ou analyse régulièrement mes eaux par un prestataire agréé.
Challenge	Je récupère l'eau de pluie pour arroser les plantes ou pour tout autre usage (exemple : nettoyage des engins).
Challenge	Je suis muni de systèmes de rétention pour mes produits liquides dangereux (neuf et déchets).
Challenge	J'intègre le critère de consommation d'eau lors de mes achats.

Thème 3 : ÉNERGIE	
Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je procède au suivi de mes consommations énergétiques.
Obligatoire	Ma climatisation est réglée aux environs de 25°C. Elle est coupée en l'absence d'utilisation des locaux.
Obligatoire	Lorsque la climatisation fonctionne, mes portes et fenêtres sont fermées.
Obligatoire	Je m'assure que tous les appareils électriques sont éteints (sauf ceux nécessaires à l'activité) lors de la fermeture de l'entreprise.
Obligatoire	Je mets en veille les appareils informatiques lors d'absence prolongée.
Obligatoire	Mes appareils électriques et équipements électroniques et thermiques sont contrôlés périodiquement par un prestataire agréé. Je détiens un contrat de maintenance pour mes équipements de climatisation.
Challenge	Ma climatisation est adaptée à l'utilisation de mes locaux, et est bien dimensionnée.
Challenge	J'ai mis en place des détecteurs de présence ou des systèmes permettant de limiter l'éclairage inutile. J'éteins les salles éclairées inutilement.
Challenge	Je privilégie l'éclairage naturel et utilise un éclairage performant.
Challenge	Je dispose de vitres dotées d'un revêtement réduisant la chaleur dans mes locaux.
Challenge	J'améliore l'isolation de mes locaux en privilégiant des éco-matériaux.

Challenge	J'ai investi dans un chauffe-eau solaire et/ou dans des panneaux photovoltaïques.
Challenge	J'intègre le critère de performance énergétique lors de nouveaux achats et je priorise l'achat de ce type d'équipements.
Challenge	J'ai réalisé mon bilan carbone et/ou diagnostic énergétique, et ai mis en place des actions d'amélioration depuis.

Thème 4 : PRODUITS ET SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je favorise l'offre et l'achat de produits locaux en précisant leur origine.
Challenge	Je privilégie l'achat et la commercialisation d'éco-produits, produits bio ou issus du commerce équitable.
Challenge	J'utilise du papier recyclé et/ou issu des forêts gérées durablement.
Challenge	Je privilégie les produits d'entretien éco-labellisés ou bio.
Challenge	Je favorise l'utilisation d'éco-matériaux et limite mon imperméabilité du sol.
Challenge	Je favorise la biodiversité en privilégiant les espèces locales peu gourmandes en eau.

Thème 5 : TRANSPORT MOBILITÉ ET DÉPLACEMENT	
Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Les conditions de déjeuner sur place sont améliorées pour limiter les déplacements lors de la pause déjeuner.
Challenge	J'ai mis en place des modes de déplacements alternatifs ou doux pour les salariés (prise en charge d'une partie des coûts liés aux transports en commun, déplacements professionnels en voiture électrique ou vélo, etc.).
Challenge	J'ai mis en place des modes de déplacements alternatifs ou doux pour l'approvisionnement des marchandises et pour la livraison des clients.
Challenge	J'ai contacté mon voisinage pour réfléchir à des actions mutualisées.
Challenge	Je favorise le co-voiturage pour les salariés (adaptation des horaires de travail, place de co-voiturage, etc.)
Challenge	Des formations pour la conduite souple sont proposées pour les salariés.
Challenge	Je suis muni d'un système de visioconférence.
Challenge	Je participe à la Semaine Européenne de la Mobilité (ou SEM).

Thème 6 : DEVELOPPEMENT LOCAL ET SOCIÉTAL

Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je favorise le développement de l'emploi local.
Obligatoire	J'embauche idéalement des professionnels de ma commune, dans la mesure du possible.
Challenge	Je favorise les producteurs et distributeurs locaux.
Challenge	Je privilégie des partenariats avec les entreprises locales.
Challenge	J'intègre dans mon entreprise des stagiaires ou des personnes en réinsertion et/ou en situation de handicap.
Challenge	Mes locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Challenge	Je prends des dispositions pour améliorer de manière continue la condition des salariés en termes de santé, sécurité et bien-être au travail.
Challenge	Je participe à des actions citoyennes telles que soutien à des associations, actions caritatives, etc.

Thème 7 : SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nature du challenge	Description du challenge
Obligatoire	Je sensibilise ma clientèle et les informe sur les actions menées.
Obligatoire	J'associe mes collaborateurs dans la démarche (réunions de sensibilisation, affichages, livret d'accueil, etc.)
Challenge	Je promeus une ou deux actions dans l'année sur les éco-gestes en bureau et reproductibles dans les foyers.

Conditions tarifaires

	Coût pour les ressortissants de la CCISM	Coût pour les non-ressortissants de la CCISM
Entreprises ayant un effectif de moins de 10 salariés	5 000 XPF	10 000 XPF
Entreprises ayant un effectif compris entre 10 et 20 salariés	10 000 XPF	20 000 XPF
Entreprises ayant un effectif de plus de 20 salariés	20 000 XPF	40 000 XPF

Conditions juridiques

Dans le cadre du label « Challenges pour un fenua durable », la responsabilité de la CCISM est exclue en cas d'informations fausses, erronées ou incomplètes transmises par le candidat, ou des conséquences résultant de la transmission tardive d'informations par le candidat n'ayant pu être prises en compte lors de la procédure de labellisation.

La responsabilité de la CCISM ne saurait être engagée auprès des tiers lors d'incidents survenus dans le cadre des prestations dispensées à leur clientèle par les entreprises labellisées.

Le label « Challenges pour un fenua durable » est attribué pour la durée de 3 ans mais peut être retiré à tout moment en cas de non-respect des exigences.

Par ailleurs, la personne labellisée s'engage à indemniser la CCISM de toutes conséquences dommageables liées directement ou indirectement à l'usage qu'elle fait du label.